

NOTICE ET DOSSIER D'INSCRIPTION

Parcours spécifique PASS-LAS2 Primo entrant rentrée universitaire 2026-2027

Sélection organisée par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Albi

Permettant l'accès à la 2^{ème} année de la formation conduisant au double cursus diplôme d'état d'infirmier(e) et licence sciences pour la santé pour les étudiants issus de la PASS et de la LAS 2 après parcours PASS, ayant validé 60 ECTS non admis à poursuivre en étude de médecine-pharmacie-odontologie et maïeutique sous réserve de la décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles.

CALENDRIER D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions	Lundi 4 mai 2026, dossier à retourner sur l'adresse mail pass.las@ifmsalbi.fr
Clôture des inscriptions	Lundi 15 juin 2026 à minuit
Affichage résultats :	Mercredi 17 juin 2026 à partir de 14h
Confirmation de l'étudiant	Lundi 22 juin 2026 à 14h

CALENDRIER DE RENTRÉE 2026 / 2027

- **Inscription administrative en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers**
 - Téléchargement du dossier des primo-entrants de 2^{ème} année – parcours spécifique pour les candidats, sur le site internet des IFMS d’Albi : <https://www.ifmsalbi.fr/>

ET

- **Séminaire d’intégration dans le cadre du Dispositif d’Accompagnement à la Réussite et stage infirmier**

Séminaire d’intégration	<u>1^{ère} semaine : prérequis en formation IDE :</u> Distanciel : du lundi 29 juin au vendredi 03 juillet 2026. <u>2^{ème} semaine : fondamentaux de la professionnalisation :</u> Présentiel aux IFMS d’Albi : du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2026. Votre présence est obligatoire.
Stage infirmier	<u>Stage de 5 semaines :</u> <ul style="list-style-type: none">• Semaines 29-30-33-34 et 35, du lundi 13/07 au vendredi 28/08/2026 entrecoupées de 15 jours de vacances. (La convention de stage est établie par les IFMS)
Vacances	<ul style="list-style-type: none">• Semaines 31 et 32 du lundi 27/07 au vendredi 7/08/2026

Institut de Formation aux Métiers de la Santé

Coordonnées

Adresse postale : 6 Impasse François Verdier - 81000 ALBI

☎ : 05 67 87 45 08

Site internet : <https://www.ifmsalbi.fr/>



TABLE DES MATIERES

CALENDRIER D'INSCRIPTION	1
CONTEXTE.....	5
NOMBRE DE PLACES PAR INSTITUT	6
MODALITÉS D'INSCRIPTION	6
CALENDRIER D'INSCRIPTION	6
ETAPES POUR LES INSCRIPTIONS	6
REPOSE AUX CANDIDATS	9
ADMISSION DEFINITIVE	9
CONDITIONS MÉDICALES OBLIGATOIRES POUR L'ENTRÉE EN FORMATION – ANNEXE 2	9
INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DES ETUDES	10
AIDES FINANCIÈRES	10
ORGANISATION DES STAGES.....	10
HÉBERGEMENT	10
DURÉE DE VALIDITÉ DES RÉSULTATS A LA SÉLECTION	11
RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES	11
ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE : EMPLOYEUR, OPCO OU AUTOFINANCEMENT	22
DEMANDE TIERS-TEMPS ÉTUDIANTS	25
BOURSES	26
CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS.....	26
INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE TOULOUSE : CERTIFICAT DE SCOLARITE.....	26
FOURNITURES.....	27

ANNEXES

- Fiche de vœu d'affectation dans un institut page 7
- Fiche autorisation de diffusion des résultats page 12
- Droit à l'image page 13
- Fiche administrative année 2026/2027 page 15
- Fiche d'affectation en stage page 17
- Attestation d'assurance page 18
- Certificat médical de vaccination page 19
- Certificat médical d'aptitude page 21
- Attestation de prise en charge page 23

Objet :

Rentrée universitaire 2026/2027 – primo entrant parcours spécifique PASS et LAS 2 transitoire entrée directe en L2 LSS

Madame, Monsieur,

Félicitations et bienvenue dans notre établissement.

Vous avez l'intention d'entreprendre vos études à l'I.F.S.I. des I.F.M.S d'Albi.

Pour votre demande d'admission, vous devez réaliser votre inscription administrative dans notre établissement et retourner impérativement le dossier d'inscription, numériquement.

Si toutefois, après validation de votre vœu vous ne souhaitez plus intégrer notre établissement, merci de nous en informer.

INSCRIPTION

Inscriptions ouvertes **du lundi 4 mai au vendredi 15 juin 2026** minuit.

Dossier à retourner numériquement sur l'adresse mail pass.las@ifmsalbi.fr

DATES POUR L'ENTREE EN FORMATION :

- Séminaire L1 : lundi 29 juin 2026 à 9h (Distanciel : du lundi 29 juin au vendredi 03 juillet 2026 - Présentiel aux IFMS d'Albi : du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2026).
- Stage de 5 semaines : à partir du Lundi 13 juillet 2026
- Vacances : du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026
- Rentrée universitaire L2 : lundi 31 Août 2026

Les IFMS vous informeront directement de l'heure de rentrée universitaire, par mail, une semaine avant. Cette information sera également notée sur notre site www.ifmsalbi.fr

Soyez assuré(e), Madame, Monsieur, de ma considération la plus parfaite.


Madame Catherine MULLER
Directrice des Soins
Coordonnatrice Générale du GCS des Instituts de
Formation aux Métiers de la Santé d'Albi,
IFSI et IFAS
GCS des Instituts de Formation
Aux métiers de la Santé d'Albi
6 impasse François Verdier
81000 ALBI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CONTEXTE

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

JORF n°0254 du 30 octobre 2021, texte n°45

Art.13 est remplacé par les dispositions suivantes :

« I- En fonction des résultats obtenus au parcours antérieur mentionné au 2° du I de l'article R.631-1 du code de l'éducation et aux épreuves des premier et second groupes d'épreuves mentionnées à l'article R.631-1-2 dudit code, les étudiants qui ont validé leur parcours de formation antérieure mais qui ne sont pas admis en 2ème année d'une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique, se voient proposer par les universités une poursuite d'études en deuxième année dans un ou plusieurs parcours de formation relevant du 1er du I de l'article R.631-1 dudit code. Sauf souhait différent de l'étudiant, cette poursuite d'études doit être proposée prioritairement dans la mention suivie lors du parcours de formation antérieur.

« II.- En fonction des résultats obtenus aux parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article R.631-1 du code de l'éducation et aux épreuves des premier et second groupes d'épreuves mentionnées au 2° du I de ce même article mais qui ne poursuivent pas en deuxième année d'une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique peuvent être admis dans une formation de trois ans minimum conduisant à la délivrance de diplômes permettant l'exercice des professions d'auxiliaire médical mentionnés dans le livre III de la quatrième partie du code de la santé publique à l'exception de la profession de masseur- kinésithérapeute. »

Après avis de la section pédagogique compétente, et dans le respect des textes réglementaires régissant les formations concernées, le directeur de l'établissement délivrant cette formation peut dispenser partiellement ou totalement ces étudiants du suivi et de l'évaluation d'une ou plusieurs unités d'enseignements, et d'examens de la première année, à l'exception des unités d'enseignements qui concernent les stages, ou leur permettre d'accéder directement en deuxième année de la formation. Dans ce cas, un parcours spécifique leur est proposé pour réaliser les stages positionnés en première année.

NOMBRE DE PLACES PAR INSTITUT

Instituts du regroupement d'Occitanie Ouest	Places ouvertes
IFSI du GCS IFMS d'Albi 6, impasse François Verdier 81000 ALBI Tél. : 05 67 87 45 08 – mail : secretariat@ifmsalbi.fr Site internet : http://www.ifmsalbi.fr/	15
IFSI PREFMS de Toulouse / Site de Saint-Gaudens 14, PLACE DU PILAT 31800 SAINT-GAUDENS Tél. : 05 61 32 41 80 https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/index.php/en/concours-et-selections/calendrier/ifsi	3
IFSI PREFMS de Toulouse 74, Voie du TOEC 31300 TOULOUSE Tél. : 05 61 32 40 37 https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/index.php/en/concours-et-selections/calendrier/ifsi	15

Des informations utiles aux candidats seront publiées sur le site web de chacun des IFSI partenaires du dispositif.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat PASS ou LAS 2 après PASS s'inscrit dans l'IFSI de son choix.

Le classement s'effectue par ordre de mérite selon la moyenne de son année de PASS validée dans la limite du nombre des places par Institut, par une liste principale et une liste complémentaire.

- Cf fiche de vœu page 7

CALENDRIER D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions	Lundi 4 mai 2026, dossier à retourner sur l'adresse mail pass.las@ifmsalbi.fr
Clôture des inscriptions	Lundi 15 juin 2026 à minuit
Affichage résultats :	Mercredi 17 juin 2026 à partir de 14h
Confirmation de l'étudiant	Lundi 22 juin 2026 à 14h

ETAPES POUR LES INSCRIPTIONS

- Télécharger le dossier, sur le site internet <https://www.ifmsalbi.fr/>
- Réunir les pièces à fournir pour l'examen de la candidature.
- Tous les documents notés dans la liste ci-dessous sont obligatoires pour votre entrée en formation au 31 août 2026.
- Certains documents (voir liste ci-dessous) doivent **OBLIGATOIREMENT** nous parvenir avec votre dossier avant le 15 juin 2026 minuit, **dernier délai numériquement à l'adresse mail pass.las@ifmsalbi.fr**

AFFECTATION DANS UN INSTITUT

FICHE DE VŒU

Choix de l'institut ci-dessous à cocher :

Institut de formation en soins infirmiers que vous souhaitez intégrer et au sein duquel vous allez vous inscrire

IFSI de l'IFMS d'Albi

IFSI CHU TOULOUSE PREFMS

IFSI Antenne de SAINT-GAUDENS / CHU TOULOUSE PREFMS

A compter de l'affichage des résultats, les candidats admis, devront confirmer leur inscription auprès de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel ils auront été admis. Passé ce délai, sans manifestation de ces candidats, ils seront présumés avoir renoncé à leur admission.

Le candidat en liste complémentaire pourra solliciter les IFSI pour intégrer leur liste principale dans la limite des places disponibles.

Pour toutes les candidatures : joindre les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

J'atteste sur l'honneur que les copies jointes au dossier sont conformes à l'original.

A Le/...../2026

Signature

Tous ces documents demandés ci-dessous sont obligatoires pour une entrée en formation aux IFMS.

Les documents notés en **GRAS ET BLEU** doivent être joints **OBLIGATOIREMENT** à votre dossier d'inscription et nous être retournés avant le **15/06/2026** minuit dernier délai **IMPERATIVEMENT**, de façon numérique.

Les autres documents notés en **NOIR** sont à retourner avant le **31/08/26** dernier délai de façon numérique sur l'adresse mail pass.las@ifmsalbi.fr

L'EXAMEN DES CANDIDATURES SE FERA EXCLUSIVEMENT SUR DOSSIER COMPOSE DE :

• CERTIFICAT DE SCOLARITE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE 25/26
• ATTESTATION DE REUSSITE DE L'ANNEE DE PASS avec notes et résultats des 60 ECTS/Relevé de la LAS 2,
• AFFECTATION DANS UN INSTITUT - FICHE DE VCEU
• CARTE D'IDENTITE (RECTO-VERSO) ou passeport ou titre de séjour : en cours de validité,
• ATTESTATION DE DROIT A LA COUVERTURE SOCIALE SUR LAQUELLE FIGURE VOTRE NOM,
• FICHE ADMINISTRATIVE COMPLETEE,
• FICHE D'ATTESTATION D'ASSURANCE devant mentionner « RESPONSABILITE CIVILE » : ATTENTION la mise en stage de l'étudiant est conditionnée à la production de cette attestation d'assurance.
• CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT d'un calendrier vaccinal compatible avec la mise en stage par votre médecin. Attention, à défaut de conformité, pas de mise en stage,
• CERTIFICAT ETABLI PAR UN MEDECIN AGREE attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et/ou psychologique à l'exercice de la profession
• A compter de la date d'affichage Paiement en ligne de 178 euros pour les droits d'inscription universitaire (sous réserve de modification). Lien de paiement : https://paiement.ifmsalbi.fr/?pay=inscription Pour être identifiable, merci d'utiliser une adresse mail au nom et prénom de l'étudiant(e) (ex : nom.prenom@XXX.fr)
• Copies des diplômes niveau IV / (bac ou équivalence),
• Photo d'identité,
• Carte grise du véhicule utilisé pendant les études (Lorsque l'étudiant peut prétendre au remboursement des frais kilométriques durant un stage et que la carte grise déclarée à l'IFMS n'est pas à son nom (ni à celui de son conjoint marié ou pacsé), un avantage en nature sera facturé, pour être reversé à l'URSSAF. Le barème est limité à 7CV)
• Permis de conduire
• Relevé d'identité bancaire (RIB) à votre nom,
• Justificatif de votre lieu d'habitation pendant les études (quittance loyer, facture EDF, ...) et attestation d'hébergement si le justificatif n'est pas à votre nom,
• Avis de situation (avec inscription effectuée avant la date de rentrée), si inscrit à France Travail,
• Attestation de la CVEC 25/26 (Contribution Vie Etudiante et de Campus), la CVEC 26/27 pourra être plus tardive,
• Fiche d'affectation en stages
• Notification définitive d'attribution dès obtention, si demande de bourses sanitaires et sociales,
• Demande de dispense d'enseignement pour la rentrée 26/27,
• Courrier de demande de report avec le justificatif, si demande de report de formation. Article 4 (modifié par l'arrêté du 13/12/18 – art 3) « [...] De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans [...] »
• Attestation de prise en charge complétée si vous êtes pris en charge par un employeur ou un OPCO
• Formulaire d'autorisation de diffusion des résultats
• Formulaire de droit à l'image

Tout dossier incomplet sera rejeté

Tout dossier réceptionné fera l'objet d'une information « dossier complet » ou « dossier incomplet » par mail uniquement. Nous vous recommandons donc de vérifier la boîte de réception de l'adresse mail fournie (vérifiez également les courriers indésirables). Tout dossier incomplet sera rejeté et subordonné à une non inscription. Il ne sera pas retourné au candidat, et sera à sa disposition aux IFMS jusqu'au 30/09/2026. Passé ce délai, le dossier sera détruit.

REPONSE AUX CANDIDATS

Affichage des résultats Confirmation des résultats	17 juin 2026 à partir de 14h. Les candidats auront jusqu'au 22 juin 2026 14h dernier délai pour confirmer par mail leur inscription auprès de l'Institut de formation en soins infirmiers dans lequel ils auront été admis.
---	---

Les résultats seront accessibles sur le site internet <https://www.ifmsalbi.fr/> et affichés aux IFMS d'Albi.

Chaque candidat sera informé individuellement de ses résultats, par courriel avec accusé de réception, au plus tard le 17 juin 2026. **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Chaque candidat devra confirmer sa décision d'intégrer l'institut de formation qui lui proposera une admission en deuxième année de la formation préparant au diplôme et à l'exercice de la profession d'infirmier, par courriel adressé au secrétariat de l'institut dans lequel il est admis, **avant le 22 juin 2026 14 heures, dernier délai. Passé ce délai, il sera considéré comme ayant renoncé à son admission.**

- Cf fiche Autorisation de diffusion de résultat en page 12

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive au sein de l'institut de formation est subordonnée à l'inscription administrative à la formation. L'ensemble des pièces à fournir est listé sur le site internet de l'institut. <https://www.ifmsalbi.fr/> (Téléchargement du dossier des primo-entrants du parcours spécifique Entrée directe L2).

CONDITIONS MÉDICALES OBLIGATOIRES POUR L'ENTRÉE EN FORMATION – ANNEXE 2

L'admission définitive dans l'institut est subordonnée à la présentation, **au plus tard le jour de la mise en stage d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et/ou psychologique à l'exercice de la profession.**

Les étudiants doivent également fournir, **au plus tard le vendredi 11 juillet pour la mise en stage du 15 juillet 2026, un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France** (cf. Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique).

A défaut de certificat la mise en stage de l'étudiant sera impossible, invalidant de facto l'admission.

INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DES ETUDES

Dans le cadre de ce dispositif, les candidats seront admis en deuxième année de formation et devront toutefois réaliser l'ensemble des stages. Ce parcours spécifique est exigeant et nécessitera de réaliser certains stages sur la période estivale 2026/2027 afin de réaliser l'ensemble du parcours pour la diplomation de juillet 2028.

En cas de stages non validés, requérant une session 2, sur l'été 2027, la diplomation serait décalée en novembre 2028 ou plus selon la situation.

FRAIS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE ET CVEC

Prise en charge du coût pédagogique par le Conseil Régional	Frais à la charge du candidat (gratuité pour les candidats boursiers)
<ul style="list-style-type: none">• 9100 € par année de formation (sous réserve de modification)	<ul style="list-style-type: none">• 178 € de droits d'inscription universitaire pour l'année 2026-2027, (sous réserve de modification).• 105 € de Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2026-2027, (sous réserve de modification).

AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent faire une demande d'obtention de bourses auprès du Conseil Régional d'Occitanie exclusivement par internet et **une fois inscrits dans l'IFSI**.

Site internet : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

Les étudiants peuvent bénéficier durant leurs études d'une rémunération France Travail sous certaines conditions.

Ils peuvent opter pour la voie de l'apprentissage, en ce cas, se rapprocher du CFA des IFMS d'Albi.

ORGANISATION DES STAGES

Les stages sont organisés sur l'ensemble du territoire de santé de l'institut. Les étudiants devront être mobiles pour leurs déplacements. Ils devront s'adapter aux exigences des lieux et aux horaires des stages, jour, nuit et weekend.

HÉBERGEMENT

Les instituts de formation aux métiers de la santé d'ALBI ne possèdent, ni internat, ni logement.

DURÉE DE VALIDITÉ DES RÉSULTATS A LA SÉLECTION

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :
« Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

- De droit en cas de congé pour maternité, rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, rejet d'une demande de congé de formation, rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans.
- De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un évènement grave empêchant d'initier sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante. »

RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers et sont à usage exclusif de l'institut d'Albi.

Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'institut d'Albi par courrier ou par mail.

Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.¹

¹ <https://donnees-rqpd.fr/reglement>



GCS IFMS d'Albi
N° SIRET : 130 019 136 00022
6 impasse François Verdier 81000 ALBI
05 67 87 45 08
secretariat@ifmsalbi.fr
www.ifmsalbi.fr



AUTORISATION DE DIFFUSION DES RÉSULTATS

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) :

.....

Né(e) le : / /

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

L'organisme en charge de la diffusion des résultats à publier mes nom et prénom sur internet dans le cadre de la communication des résultats en lien avec ma formation aux IFMS d'Albi.

Fait à

le / /

Signature de l'étudiant(e) (ou du représentant légal si mineur), précédée de la mention « lu et approuvé »

Formulaire de consentement

« Droit à l'image et utilisation des productions pédagogiques »

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD)

Identité de l'apprenant(e)

Nom (de naissance) :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : / /

Formation suivie : Infirmier(ère) ; Aide-soignant(e) ; Stagiaire de la formation professionnelle

Objet de l'autorisation

Dans le cadre de ma formation aux Instituts de Formation aux Métiers de la Santé d'Albi (les IFMS), des photographies, enregistrements vidéo ou audio, productions pédagogiques (mémoires, dossiers, productions visuelles ou orales) peuvent être réalisés à des fins :

- Pédagogiques et formatives : cours, évaluations, simulations, e-learning
- Institutionnelles et événementielles : communication interne, plaquettes, site internet, réseaux sociaux, rapports d'activité, cérémonies et événements officiels de l'établissement (notamment la remise des diplômes)
- Promotionnelles ou partenariales : valorisation des projets étudiants, journées portes ouvertes, salons, événements avec des partenaires

Ces supports peuvent me représenter individuellement ou en groupe, dans le cadre d'activités liées à la vie de l'établissement, y compris lors de la remise des diplômes.

Choix

J'autorise les IFMS, à capter et utiliser mon image/ma voix/mes productions, sur les supports suivants :

- Supports internes (supports de cours, formations, évaluations)
- Supports externes (site internet, plaquettes, affiches, réseaux sociaux, rapports d'activité, supports vidéo, etc.), y compris à l'occasion des cérémonies et événements institutionnels, notamment la remise des diplômes

Je n'autorise pas les IFMS, à utiliser mon image/ma voix :

dans ce cas, mon image/ma voix pourront être captés, mais rendus non identifiables avant toute diffusion ; aucune information permettant de m'identifier ne sera mentionnée

Je n'autorise pas les IFMS à utiliser mes productions :

dans ce cas, mes productions pourront être captées, et diffusées en interne aux IFMS uniquement

Destinataires des données personnelles

Outre les supports externes, les destinataires sont : le personnel des IFMS et les partenaires institutionnels (ARS, Rectorat, Région) ou prestataires strictement nécessaires, soumis à une obligation de confidentialité.

Durée

- Durée de validité de la présente autorisation : toute la scolarité de l'apprenant, ou jusqu'au retrait de votre consentement.
- Durée de conservation de l'image et d'utilisation des productions pédagogiques : 5 ans maximum à compter de la captation, ou jusqu'au retrait de votre consentement.

Information sur la protection des données (RGPD)

Les IFMS sont responsables du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de la présente autorisation.

Base légale : consentement explicite (art. 6.1.a RGPD)

Droits

Vous pouvez demander à tout moment :

- Le retrait de votre consentement, par simple demande écrite adressée au DPO (*DPO : Data Protection Officer, soit en français DPD : Délégué à la Protection des Données*)
- L'accès à vos données
- La rectification, la suppression, la limitation ou l'opposition au traitement.

Pour exercer vos droits :

Contact DPO : contact.rgpd@ifmsalbi.fr

En cas de difficulté, vous pouvez saisir la CNIL : www.cnil.fr

Consentement

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon consentement libre, spécifique et éclairé pour l'option que j'ai cochée.

Fait à Albi, le : / /

Signature :

FICHE ADMINISTRATIVE ANNÉE 2026/2027

IDENTITE

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____ Dpt : _____

Nationalité : _____

N° sécurité sociale : _ _ _ _ _ (13 chiffres + clé)

Téléphone : _ _ _ _ _

Adresse mail personnelle : _____

Adresse mail universitaire : _____

Adresse postale actuelle : _____

Adresse postale pendant les études à l'IFSI : En cours de recherche

Demande d'aménagement d'épreuve (TIERS TEMPS) : OUI NON (Si oui, cf page 13)

Formation aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 2 : OUI NON Si oui, date d'obtention : ____ / ____ / ____

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom – Prénom : _____ Lien : _____

Téléphone : _ _ _ _ _

DIPLOMES – TITRES

INTITULÉS	SÉRIE/OPTION(S)	ANNÉE

SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Inscription à France Travail : Oui Non En cours

Si oui :

- Numéro identifiant
- Date d'inscription
- Percevez-vous une rémunération France Travail ?

Oui Non

Etes-vous demandeur de bourses sanitaires et sociales :

Oui Non en cours

Etes-vous pris en charge par un employeur ou OPCO :

Oui Non

Avez-vous un engagement auprès d'un établissement avec signature d'un contrat d'apprentissage ou contrat allocataire

Oui Non

Si oui, :

- Nom de l'établissement et la date d'engagement

NB. : Toutes les données et informations portées sur ce document sont strictement confidentielles. Elles sont nécessaires au besoin du service.

En application de la loi française "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez nous contacter par mail.

FICHE D'AFFECTATION EN STAGE

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Age : _____

Adresse actuelle : _____

Adresse pendant les études à l'IFSI : _____

Votre parcours de formation nécessite de réaliser des stages sur l'ensemble du territoire Occitanie ouest.

Seuls les étudiants de moins de 18 ans se verront proposer des stages en proximité.

QUESTIONNAIRE	Oui	Non
Avez-vous le permis de conduire ? Date de naissance : _____ âge <input type="checkbox"/> 18 ans ou <input type="checkbox"/> + de 18 ans Si permis en cours, date du passage de l'examen : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous exercé en qualité d'Agent de Service Hospitalier ? Si oui, précisez dans quelle(s) structure(s) : _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous exercé en qualité d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture ? Si oui, précisez dans quelle(s) structure(s) vous avez travaillé ? _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez des personnes proches qui travaillent dans des structures de soins, ou si vous avez des liens avec des structures de soins, merci de nous le signaler _____ _____		

Dès l'obtention du permis de conduire en cours de formation, merci de le signaler au secrétariat et de fournir la carte grise du véhicule. (Instruction DGOS/RH1/2010/243 du 5 juillet 2010 et de la Circulaire DGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000)

Je sais que j'aurai au moins un stage éloigné des IFMS durant ma promotion.

Je m'engage à être mobile pour me rendre en stage, (voiture, covoiturage, transport en commun...etc.)

Nom - Prénom : _____ Signature : _____

ATTESTATION D'ASSURANCE

Modèle d'attestation **responsabilité civile** des stagiaires paramédicaux pour l'année 2026-2027 à compter du 15/07/2026

Attestation de Responsabilité Civile :

- Lors des stages
- Lors des trajets

(En complément de l'assurance souscrite par l'Institut des Formations Paramédicales couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile des stagiaires paramédicaux conformément à l'article L.412-8 du Code de la Sécurité Sociale).

Je soussigné (directeur assurance) : _____

Adresse :

Atteste au nom de la Compagnie d'assurance :

Que Madame ou Monsieur : _____ Inscrit en formation à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, d'Albi, I.F.S.I. et I.F.A.S., 6, Impasse François Verdier 81000 ALBI, est garanti à compter du 15 juillet 2026 et pour **l'année UNIVERSITAIRE 2026-2027** pour l'ensemble des risques mentionnées ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature et tampon assureur :

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATION

CERTIFICAT MÉDICAL DE VACCINATION

CONFORME A LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR FIXANT LES CONDITIONS
D'IMMUNISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN FRANCE

Je soussigné, Docteur (Nom-Prénom)

Atteste que l'état vaccinal de M/Mme (Nom-Prénom)

Élève AS

Étudiant IDE

est compatible avec la mise en stage conformément aux conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

n'est pas compatible avec la mise en stage conformément aux conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Fait à le

Signature et cachet du médecin :

L'admission définitive dans un institut de formation préparant au diplôme d'État d'Aide-Soignant ou d'Infirmier est subordonnée à ce certificat.

Textes de référence

-Articles L.3111-1 à L.3111-11 du code de la santé publique (CSP), chapitre 1er: vaccinations.

-Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)

-Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques

-Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP

-Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)

-Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales : <https://sante.gouv.fr/>

VACCINATIONS

OBLIGATOIRES

DIPHTERIE TETANOS POLIOMYELITE
HEPATHITE B

RECOMMANDÉES

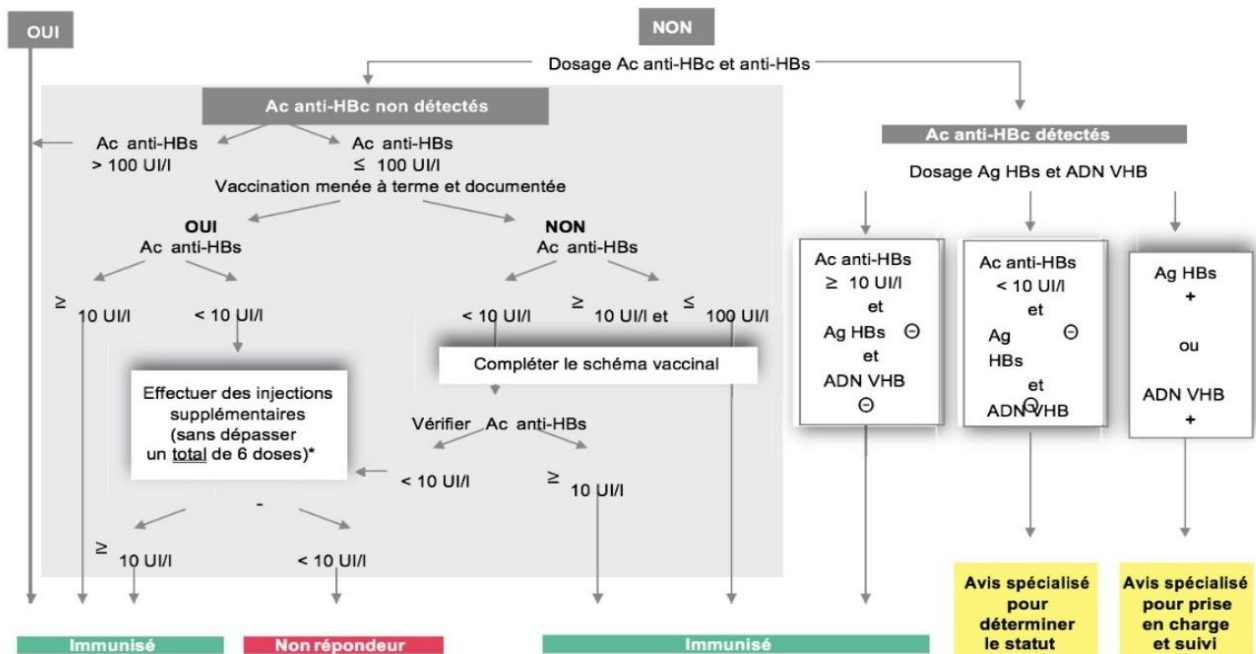
Selon la calendrier vaccinal en vigueur, pour des professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre :
LA COQUELUCHE - LA ROUGEOLE - LA RUBÉOLE - LA VARICELLE - LA GRIPPE SAISONNIÈRE - COVID 19

Evolution des marqueurs sérologiques du virus de l'hépatite B et algorithme pour le contrôle de l'immunisation des professionnels de santé.

Le VHB est un virus enveloppé à ADN. L'infection aiguë se traduit initialement sur le plan sérologique par la mise en évidence de l'antigène HBs et d'anticorps anti-HBc de type Ig M. Le diagnostic d'infection chronique repose sur la persistance de la détection de l'antigène HBs 6 mois après l'hépatite aiguë.

(Source : Dr S. Chevaliez, in : Stratégies de dépistage biologique des hépatites virales B et C. Argumentaire. HAS Mars 2011 ; pages 8 et 9 http://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2011-05/strategies_de_depistage_biologique_des_hepatites_virales_b_et_c_-_argumentaire.pdf)

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Je soussigné(e), Docteur _____, médecin agréé sur le département de _____
atteste que M. / Mme : _____, ne présente pas de contre-indication physique et
psychologique à l'exercice de la profession d'infirmière.

Signature et cachet du médecin agréé par l'ARS :

Date : / /

Liste des médecins agréés disponible sur le site de l'ARS : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/medecins-agrees-13>

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE : EMPLOYEUR, OPCO OU AUTOFINANCEMENT

Année Universitaire 2026/2027

- Je suis pris en charge par un EMPLOYEUR,
- Je suis pris en charge par un OPCO,
- Je m'autofinance (étudiant)

Je soussigné (e), (Nom et adresse de la structure ou OPCO ou Etudiant pour un autofinancement)

Atteste prendre en charge :

- Les frais pédagogiques,
- Le droit d'inscription,
- La CVEC de la formation

Conduisant au Diplôme D'Etat d'Infirmier, dispensée par l'Instituts de Formation aux Métiers de la Santé d'Albi, concernant M. ou Mme _____

Pour information :

Le coût pédagogique de la formation est de 9 100 € par an, (sous réserve de modification), soit 27 300 € pour les 3 ans.

Les droits d'inscription universitaire sont de 178€ par an, (sous réserve de modification) soit 534€ pour les 3 ans.

La contribution à la Vie Etudiante et de Campus est de 105€ par an, (sous réserve de modification), soit 315€ pour les 3 ans (CNOUS -Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Fait à _____ le _____

Signature et cachet

(pour l'organisme ou la structure)

Signature de l'étudiant

(pour autofinancement)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR, OPCO

A compléter obligatoirement pour pouvoir établir la convention entre les IFMS et l'employeur et/ou l'OPCO

Si Employeur :

Nom du contact : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _ _ _ _ _

Si OPCO :

Nom du contact : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _ _ _ _ _

DEMANDES POUR LA COMMISSION UNIVERSITAIRE et POUR information À la SECTION PÉDAGOGIQUE (AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE)

1 - DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS (UEC/UECP/UEM)

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

TITRE 1^{ER} : ACCES A LA FORMATION

Chapitre III : Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

Article 7 : Modifié par Arrêté du 13 décembre 2018 - art. 3

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au **regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.**

Pour faire votre demande, un **dossier de validation des acquis** doit être remis auprès de l'Université de Toulouse avec les pièces mentionnées ci-dessous : (*procédure année universitaire 2025/2026 sous réserve de modification*)

- **L'accusé de réception, figurant dans le dossier, complété.**
- **CV détaillé.**
- **Une lettre de motivation** dans laquelle vous indiquerez vos raisons d'entrer en formation, vos attentes vis-à-vis de cette formation, et votre projet pour lequel la formation et le diplôme préparé vous seront utiles (max. 2 pages, *non manuscrite*).
- **Selon votre situation actuelle:**
 - | **En activité professionnelle:** attestation de travail de votre employeur actuel.
 - | **Demandeur d'emploi:** photocopie de votre carte de demandeur d'emploi.
 - |
- **Les justificatifs de formation:**
 - | Photocopie des diplômes et relevés de notes (y compris du Baccalauréat).
 - | Pour les formations suivies : programme(s) détaillé(s).
 - | Pour les diplômes étrangers: photocopie du diplôme, traduit **éventuellement**, joindre également le programme de la formation suivie, **traduit en français**.
- **Les justificatifs des années d'activité professionnelle** précisant le type de contrat et la durée du temps de travail, l'activité exercée et la période d'exercice (ex: contrat de travail, attestation employeur, etc...).
- **Les justificatifs concernant vos acquis personnels**, d'expériences sociales (associations...) et de formation permettant d'argumenter votre demande.
- **La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité**

Vous rassemblez tous vos documents (dossier de demande pages 1 à 5 + pièces demandées) dans **un seul fichier électronique**. Vous déposez ce dossier sur une plateforme de partage de fichiers (de type « grosfichiers », « WeTransfert », « Dropbox », etc,).

Vous envoyez le lien de ce fichier à

lea.wautelet@univ-tlse3.fr

2 - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES

Chapitre I : disposition légales

Article 4.1 : créé par l'arrêté du 23/01/2020 - art.1

Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- **Activités complémentaires aux études**, « [...] artistes et sportifs de hauts niveaux et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation. » **A JUSTIFIER**

- **Situations personnelles particulières** « [...] femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie. » **A JUSTIFIER**

(Procédure année universitaire 2025/2026 sous réserve de modification)

DEMANDE TIERS-TEMPS ÉTUDIANTS

AMENAGEMENT D'ÉPREUVE - ANNÉE 2026 – 2027 (PROCEDURE ANNEE
UNIVERSITAIRE 2025/2026 SOUS RESERVE DE MODIFICATION)

PROCEDURE SOLLICITATION DU POLE HANDICAP DE L'UNIVERSITE

A compter de cette rentrée, et pour les étudiants de L1 nous convenons d'appliquer la procédure ci-dessous :

1 Demande

- Les étudiants envoient un courriel à l'adresse mail: phe.referent@univ-tlse3.fr, demandant un rendez-vous qui peut se faire en visioconférence ou téléphone, précisant l'IFSI d'étude, soit Albi

- Le pôle handicap étudiant (PHE) propose un RDV à l'étudiant, prévoir environ 30 minutes d'entretien.

- Le PHE oriente également l'étudiant vers le SIMPPS pour prendre rendez-vous avec un médecin universitaire.

- L'étudiant a un entretien avec un médecin du SIMPPS.

- Le SIMPPS transmet les préconisations médicales au PHE.

- Le PHE rédige un arrêté spécifiant les aménagements, il sera ensuite validé par le président de l'UPS.

- Le PHE se charge de transmettre l'arrêté à l'étudiant et à la composante Santé de l'UPS.

- La faculté de santé se charge d'envoyer l'arrêté à Mme Müller aux IFMS d'ALBI.

Les demandes des étudiants sont à transmettre un bon mois avant le début des évaluations au pôle handicap.

Ronan GLOAGUEN
Référént handicap étudiant
UNIVERSITÉ TOULOUSE III - Paul Sabatier
DFVU - Pole Handicap Etudiant
Bâtiment Forum– bureau 34
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 09
Tél. +33 5 61 55 78 80

Validation octobre 2022 par Mme.Carcasses (gestionnaire de scolarité de la licence sciences pour la santé 1er année),



BOURSES

- Ouverture du site pour les PRIMO entrant en formation infirmière, dépôt du dossier à partir du 01/06/2026.
- Suivre le lien du site de dépôt des demandes : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>
- Code établissement : En attente de l'information par la région

Tout dépôt de dossier hors délai, au-delà des dates butoirs visées ci-dessus, sera rejeté.

CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, vous devez vous acquitter de la CVEC sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour un montant de 105€ sous réserve de modification.

Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université de Toulouse.

INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE TOULOUSE : CERTIFICAT DE SCOLARITE

Procédure d'inscription à l'Université de Toulouse

- La plateforme d'inscription de l'Université de Toulouse n'est pas accessible ni sur tablettes ni avec les téléphones portables.
- Les inscriptions administratives à l'Université de Toulouse année 2026/2027 seront ouvertes dès juillet 2026 (dates à confirmer).
- Procédures consultables sur le site des IFMS d'Albi : www.ifmsalbi.fr

Contact en cas de difficultés pour votre inscription :

Scolarité.inscription@univ-tlse3-fr

05 61 55 83 50

FOURNITURES

- Disposer d'une calculatrice non programmable 4 opérations de base (non scientifique, ni collège, ni lycée). Disposer d'une montre avec trotteuse (réglage des débits de perfusions, la mesure du pouls...)
- Disposer d'une tenue professionnelle, TUNIQUE, PANTALON, et CHAUSSURES pour séquences pédagogiques de simulation et d'un survêtement pour la formation aux gestes d'urgence.
- Les tenues professionnelles pour le stage seront fournies et entretenues par les établissements d'accueil.